



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

Date de la convocation 20 Octobre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M BAUDAILLIER Jean louis, M.FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, M.BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures), FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.MERCET Pierre, M.QUEROL Jean-François, PERET : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle M. MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean Noël, M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine M.VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p>		

Objet : Convention d'occupation du domaine public avec le Département de l'Hérault – Local situé sur la parcelle cadastrée section BE numéro 40 sur la commune de Clermont l'Hérault

Monsieur Olivier BRUN informe les membres du conseil que la communauté de Communes du Clermontais a émis le souhait de pouvoir utiliser les locaux appartenant au Département de l'Hérault, route de Montpellier à Clermont l'Hérault, implantés à proximité de la crèche collective et récemment libérés par l'agence départementale de la solidarité.

Il ajoute que cet immeuble permettrait à la Communauté de Communes d'organiser l'accueil provisoire des enfants dans l'attente de l'achèvement des travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche.

En conséquence il propose au conseil de conclure une convention d'occupation du domaine public avec le Département de l'Hérault pour ce local situé sur la parcelle cadastrée section BE numéro 40 sur la commune de Clermont l'Hérault.

Il précise que cette convention sera accordée pour une durée d'une année entière qui commencera à courir à compter de sa signature. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 31 000 euros ce qui correspond à la valeur locative de l'immeuble estimée par la brigade d'évaluation de France Domaine

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour le local situé sur la parcelle cadastrée section BE numéro 40 sur la commune de Clermont l'Hérault à intervenir entre la Communauté de communes et le département de l'Hérault, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.